Image not found or type unknown

Accident du travail et congés payés

Par **gipsie**, le **02/09/2009** à **16:58**

Bonjour,
je travailles pour le conseil général de seine saint denis, j'ai été victime d'un accident trajet-travail du 9 avril 2008 au 25 janvier 2009.
Si j'ai bien compris l'accident trajet travail est considéré comme temps effectif de travail(contrat suspendu et non rompu.)
Ai-je droit à des congés payés pendant cette période? et combien

je précise que pendant cette période j'ai été rénuméré par mon employeur
actuellement j'en suis à une demande de report de congés gracieux

alors je tempete
merci de me donner des textes à l'appui

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés